

ENQUETE
SUR LE PRIX DE L'EAU
EN MEUSE



EDITION 2021

« Nous remercions les collectivités enquêtées.

Sans leur collaboration, cette étude n'aurait pu être réalisée. »

Service de la Préservation de l'Eau du Département de la Meuse

SOMMAIRE

1. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE	5
1.1. Description de l'échantillon	5
1.2. Informations recueillies	7
1.3. Facteurs de variabilité du prix de l'eau	7
2. EAU POTABLE.....	9
2.1. Prix de l'eau potable détaillé par commune.....	9
2.2. Prix moyen de l'eau potable	11
2.3. Décomposition du prix de l'eau potable.....	12
3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	13
3.1. Prix de l'assainissement détaillé par commune	13
3.2. Prix moyen de l'assainissement collectif	15
3.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif	16
4. PRIX TOTAL DE L'EAU (EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF).....	17
4.1. Prix de l'eau détaillé par commune	17
4.2. Prix moyen de l'eau.....	19
4.3. Décomposition du prix de l'eau	20
5. COMPARAISON AVEC LES DONNEES NATIONALES	21
5.1. Provenance des données nationales et représentativité.....	21
5.2. Prix de l'eau en France et en Meuse	21

PREAMBULE

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoyait le transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI à fiscalité propre à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a confirmé ce transfert tout en permettant aux communautés de communes de le reporter au plus tard jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique acte une nouvelle fois le principe de transfert de compétences, en assouplissant toutefois les modalités, puisqu'elle a introduit la possibilité pour une communauté de communes ou une communauté d'agglomération de déléguer tout ou partie des compétences « eau » et/ou « assainissement », à l'une de leurs communes membres ou à un syndicat infra.

Ces modifications réglementaires vont impliquer une modification profonde de l'organisation des collectivités gestionnaires des Services publics d'eau et d'assainissement collectif de la Meuse.

Désirant accompagner les collectivités dans ces évolutions, le Département a initié en 2015 une enquête sur le prix moyen de l'eau en Meuse, document qui sera régulièrement mis à jour pour refléter au plus près les variations des redevances payées par les usagers.

Cet état des lieux a vocation à servir de référence et à faciliter le dialogue entre les collectivités en vue de ce transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif ».

Remarque : Il n'a pas été réalisé d'enquête en 2020 en raison de la crise sanitaire.

1. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

1.1. Description de l'échantillon

Le nombre de Services public d'eau et d'assainissement collectif (SPEA) de la Meuse étant très important (199 au 1^{er} janvier 2021), il a été décidé de retenir un **échantillon représentatif** pour réaliser cette enquête.

Le choix s'est porté sur les **communes de plus de 1 000 habitants, au nombre de 30**, qui représentent une population DGF (année 2020) d'environ **97 261 habitants** soit près de la moitié de celle du département (soit 197 113 hab.). La gestion des SPEA dans ces communes y est assurée soit directement par elles ou soit par des EPCI (syndicat, communauté de communes ou d'agglomération).

Cet échantillon présente par ailleurs plusieurs avantages dont celui de la représentativité géographique et une certaine homogénéité dans la mesure où toutes les collectivités sondées ont un système d'assainissement collectif ainsi qu'une gestion technique pouvant être qualifiée de bonne.

Descriptif de l'échantillon de l'enquête

Communes	AE	Population (DGF 2020)	Compétence EAU POTABLE	Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ANCERVILLE	SN	2 834	-	-
BAR LE DUC	SN	15 739	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar le Duc Sud Meuse
BELLEVILLE SUR MEUSE	RM	3 161	CA du Grand Verdun	CA Grand Verdun
BOULIGNY	RM	2 608	SIE Piennes	SIE Piennes
CLERMONT EN ARGONNE	SN	1 532	-	-
COMMERCY	RM	5 826	-	-
COUSANCES LES FORGES	SN	1 741	SME Sud Meuse	SME Sud Meuse
DIEUE SUR MEUSE	RM	1 503	SIE Dieue-Génicourt	SIA de la Dieue
DUGNY SUR MEUSE	RM	1 333	-	CA Grand Verdun
ETAIN	RM	3 671	SIE de Piennes	SIE de Piennes
EUVILLE	RM	1 710	-	-
FAINS VEEL	SN	2 213	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar-le-Duc Sud Meuse
GONDRE COURT LE CHÂTEAU	SN	1 125	SIE Haut-Ornain	-
LE ROUVILLE	RM	1 459	-	-
LIGNY EN BARROIS	SN	4 224	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar le Duc Sud Meuse
LONGEVILLE EN BARROIS	SN	1 194	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar le Duc Sud Meuse
MONTMEDY	RM	2 243	-	CC Pays de Montmédy
PAGNY SUR MEUSE	RM	1 047	-	-
REVIGNY SUR ORNAIN	SN	2 880	COPARY	COPARY
SAINT MIHIEL	RM	4 259	-	-
SORCY ST MARTIN	RM	1 140	-	-
STENAY	RM	2 761	-	-
THIERVILLE SUR MEUSE	RM	3 233	CA du Grand Verdun	CA Grand Verdun
TRONVILLE EN BARROIS	SN	1 471	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar le Duc Sud Meuse
VAL D'ORNAIN	SN	1 031	CA Bar le Duc Sud Meuse	CA Bar le Duc Sud Meuse
VAUCOULEURS	RM	2 005	-	SIVU des 7 Ponts
VERDUN	RM	18 557	CA du Grand Verdun	CA Grand Verdun
VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	RM	1 726	SIE Lafon de Ladebat	-
VIGNOT	RM	1 353	-	-
VOID VACON	RM	1 682	-	-

(-) : Gestion communale du service

En outre, avec la prise en compte des intercommunalités gestionnaires de SPEA, la représentativité de l'échantillon retenu s'accroît comme l'atteste le tableau suivant :

Représentativité de l'échantillon de l'enquête

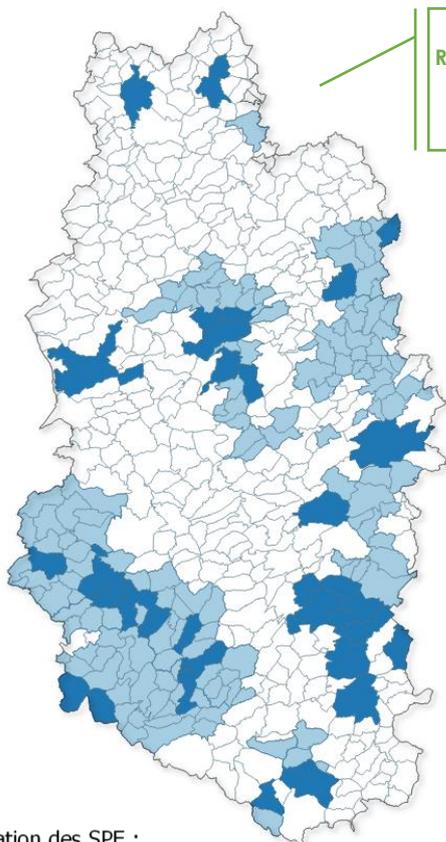
(population DGF 2021)

Services publics	Population stricte de l'échantillon	Population étendue de l'échantillon*	Population départementale desservie	Représentativité de l'échantillon (en population étendue)
Eau potable	97 261 hab. (30 communes)	≈ 137 117 hab. (178 communes)	≈ 197 113 hab. (499 communes)	70 %
Assainissement collectif		≈ 133 835 hab. (157 communes)	≈ 165 814 hab. (161 communes)	80 %

(*) : population tenant compte des autres communes de l'EPCI gestionnaire du SPEA possédant le même prix d'eau

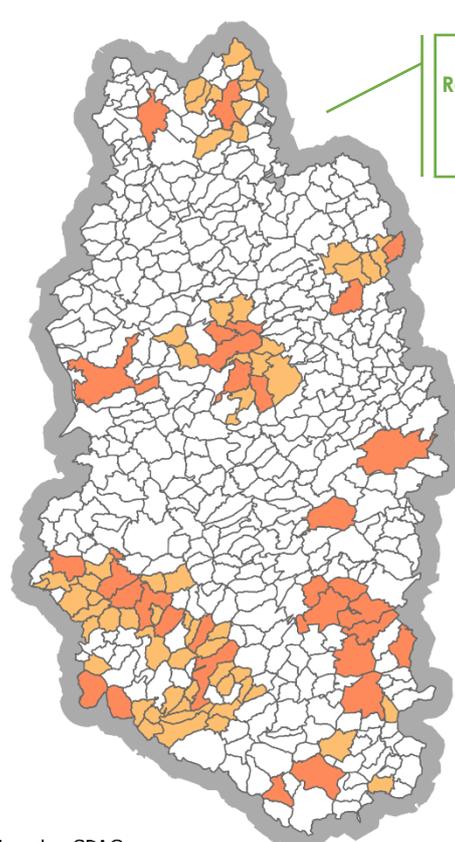
Cartes de localisation des collectivités de l'échantillon

Services publics d'eau potable



Représentativité
70 %

Services publics d'assainissement collectif



Représentativité
80 %

Localisation des SPE :

- Périmètre étendu
- Communes enquêtées
- Communes non enquêtées

Localisation des SPAC :

- Périmètre étendu
- Communes enquêtées
- Communes non enquêtées

1.2. Informations recueillies

Les valeurs des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif recueillies correspondent à celles renseignées par les SPEA dans les rapports sur la qualité des services (RPQS), conformément à l'article L2224-5 du CGCT.

Elles correspondent **aux prix TTC de l'eau potable et de l'assainissement collectif** facturés aux usagers du service.

Le tableau suivant détaille les modalités de calcul de ces redevances :

Descriptif des modalités de calcul des redevances

Redevances	Code Indicateur RPQS	Formule de calcul
Eau potable	D 102.0	(Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année revenant aux collectivités + Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année revenant au délégataire (facultatif) + Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année) / 120
Assainissement collectif	D 204.0	(Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année revenant aux collectivités + Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année revenant au délégataire (facultatif) + Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année) / 120

Les prix TTC au m³ sont calculés pour une consommation annuelle de 120 m³ correspondant à la consommation moyenne d'un ménage (référence INSEE).

Outre le coût de la gestion du SPEA (part collectivité et part éventuelle du délégataire), les prix TTC intègrent :

- Les redevances des Agences de l'Eau (redevances de prélèvement et de pollution pour l'eau potable et redevance de modernisation des réseaux de collecte pour l'assainissement collectif),
- La TVA (5,5 % pour l'eau potable et 10 % pour l'assainissement collectif),
- La Taxe Voies Navigables de France (VNF) pour les rejets dans les rivières gérées par VNF (pour l'assainissement collectif).

Remarque : les prix ne tiennent pas compte des éventuels transferts financiers du budget général vers les budgets « eau » et « assainissement » autorisés pour les communes de moins de 3 000 habitants et les EPCI dont aucune commune membre n'a plus de 3 000 habitants.

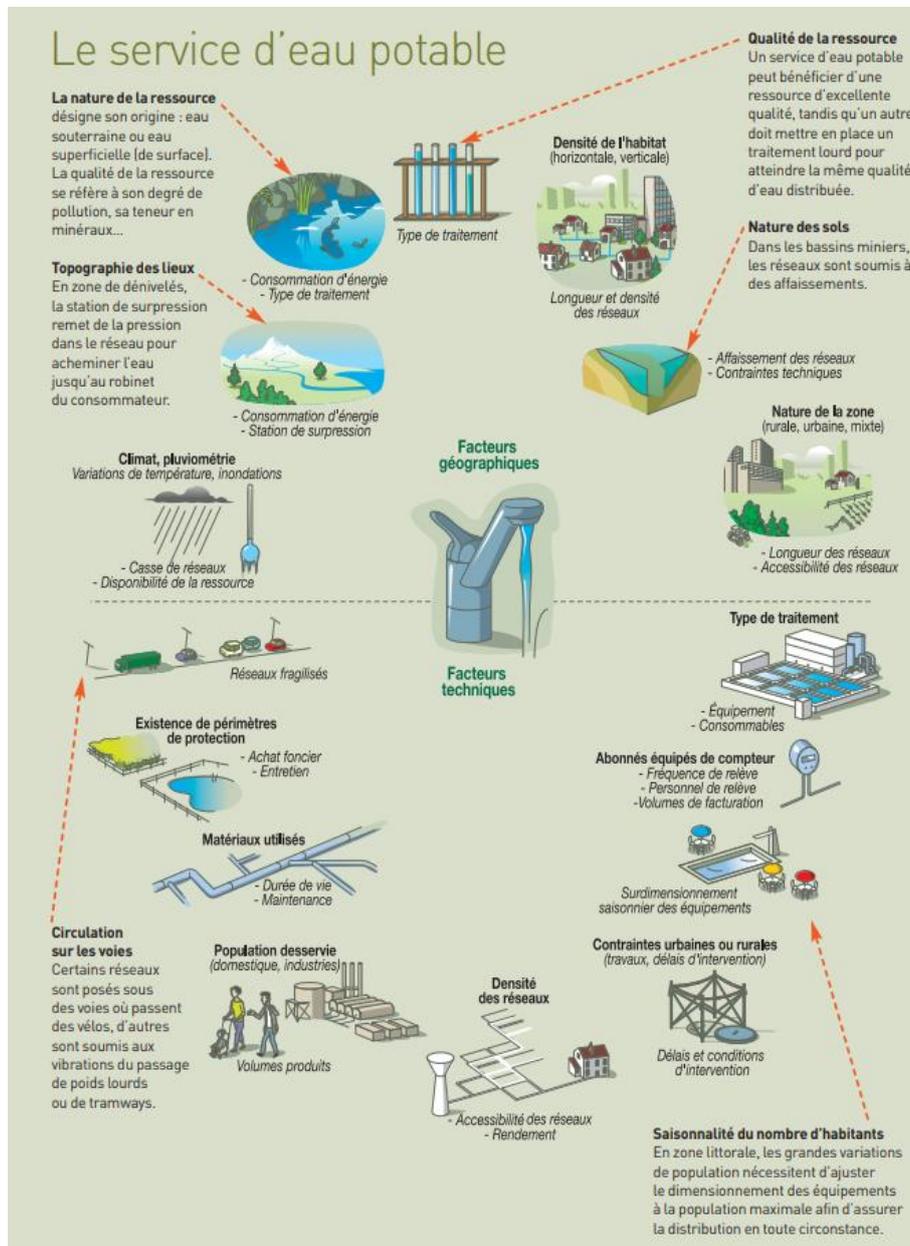
1.3. Facteurs de variabilité du prix de l'eau

Fixés par les SPEA, les prix des redevances eau potable et assainissement **dépendent de nombreux paramètres** dont :

- la nature et la qualité de la ressource en eau,
- la nature et la sensibilité du milieu récepteur accueillant les eaux usées traitées,
- les conditions géographiques,

- la densité de population,
- le niveau de service choisi,
- la politique de renouvellement du service,
- les investissements réalisés et leurs modalités de financement.

L'illustration ci-dessous présente par exemple les facteurs géographiques et techniques pouvant influencer le coût de la gestion d'un service public d'eau potable.



L'économie des services publics d'eau et d'assainissement, FP2E – AMF)

Aussi, il est **logique de trouver des différences de prix** entre les collectivités.



De plus, il est important d'avoir à l'esprit que la **qualité d'un SPEA ne s'évalue pas à son prix**. Autrement dit, une différence de prix de l'eau entre 2 collectivités ne permet pas de juger de la bonne gestion ou pas d'un SPEA.

2. EAU POTABLE

2.1. Prix de l'eau potable détaillé par commune

Le tableau suivant présente le prix de l'eau potable des communes enquêtées au 1^{er} janvier 2021.

Prix de l'eau potable facturés aux usagers au 1er janvier 2021

Communes	Redevance Eau Potable (en €)							
	Part fixe annuelle (HT / an)	Part variable (HT / m ³)	Prix au m ³ HT - HR	Redevances AE		TVA (5.5 %)	Prix au m ³ TTC	Prix 120 m ³ TTC
				Prélèvement (HT / m ³)	Pollution (HT / m ³)			
ANCERVILLE	24,50	0,60	0,80	0,07	0,22	0,06	1,15	138
BAR LE DUC	30,00	1,76	2,01	0,07	0,22	0,13	2,42	290
BELLEVILLE SUR MEUSE	0,00	1,20	1,20	0,03	0,35	0,09	1,67	200
BOULIGNY	36,00	1,78	2,08	0,09	0,35	0,14	2,66	319
CLERMONT EN ARGONNE	80,00	1,60	2,26	0,07	0,22	0,14	2,69	323
COMMERCY	16,00	1,20	1,33	0,07	0,35	0,10	1,84	221
COUSANCES LES FORGES	44,00	1,32	1,69	0,13	0,22	0,11	2,15	258
DIEUE SUR MEUSE	48,36	1,25	1,65	0,05	0,35	0,00	2,06	247
DUGNY SUR MEUSE	15,00	1,14	1,26	0,00	0,35	0,00	1,61	193
ETAIN	34,58	1,72	2,01	0,09	0,35	0,13	2,58	310
EUVILLE	52,00	0,70	1,13	0,00	0,35	0,00	1,48	178
FAINS VEEL	30,00	1,75	2,00	0,07	0,22	0,13	2,41	289
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	28,44	1,76	2,00	0,00	0,22	0,12	2,34	281
LEROUVILLE	40,00	0,85	1,18	0,10	0,35	0,09	1,73	207
LIGNY EN BARROIS	30,00	1,75	2,00	0,07	0,22	0,13	2,41	290
LONGEVILLE EN BARROIS	30,00	1,75	2,00	0,07	0,22	0,13	2,41	289
MONTMEDY	16,48	1,78	1,92	0,06	0,35	0,13	2,46	295
PAGNY SUR MEUSE	20,00	0,74	0,90	0,00	0,35	0,00	1,25	150
REVIGNY SUR ORNAIN	33,50	1,22	1,50	0,07	0,22	0,10	1,88	226
SAINT MIHIEL	60,96	1,24	1,75	0,07	0,35	0,12	2,29	275
SORCY ST MARTIN	15,00	1,03	1,15	0,00	0,65	0,00	1,80	216
STENAY	12,00	0,94	1,04	0,00	0,35	0,08	1,47	176
THIERVILLE SUR MEUSE	7,80	1,18	1,25	0,09	0,35	0,09	1,78	213
TRONVILLE EN BARROIS	30,00	1,75	2,00	0,07	0,22	0,13	2,41	290
VAL D'ORNAIN	30,00	1,75	2,00	0,07	0,22	0,13	2,41	289
VAUCOULEURS	18,00	1,03	1,18	0,10	0,35	0,09	1,72	206
VERDUN	0,00	1,15	1,15	0,13	0,35	0,09	1,72	206
VIGNEULLES	48,35	1,25	1,65	0,10	0,35	0,12	2,22	266
VIGNOT	29,58	0,82	1,07	0,10	0,35	0,08	1,60	192
VOID VACON	25,00	1,30	1,51	0,10	0,35	0,11	2,06	247
Valeur moyenne	29,52	1,31	1,56	0,06	0,31	0,09	2,02	243

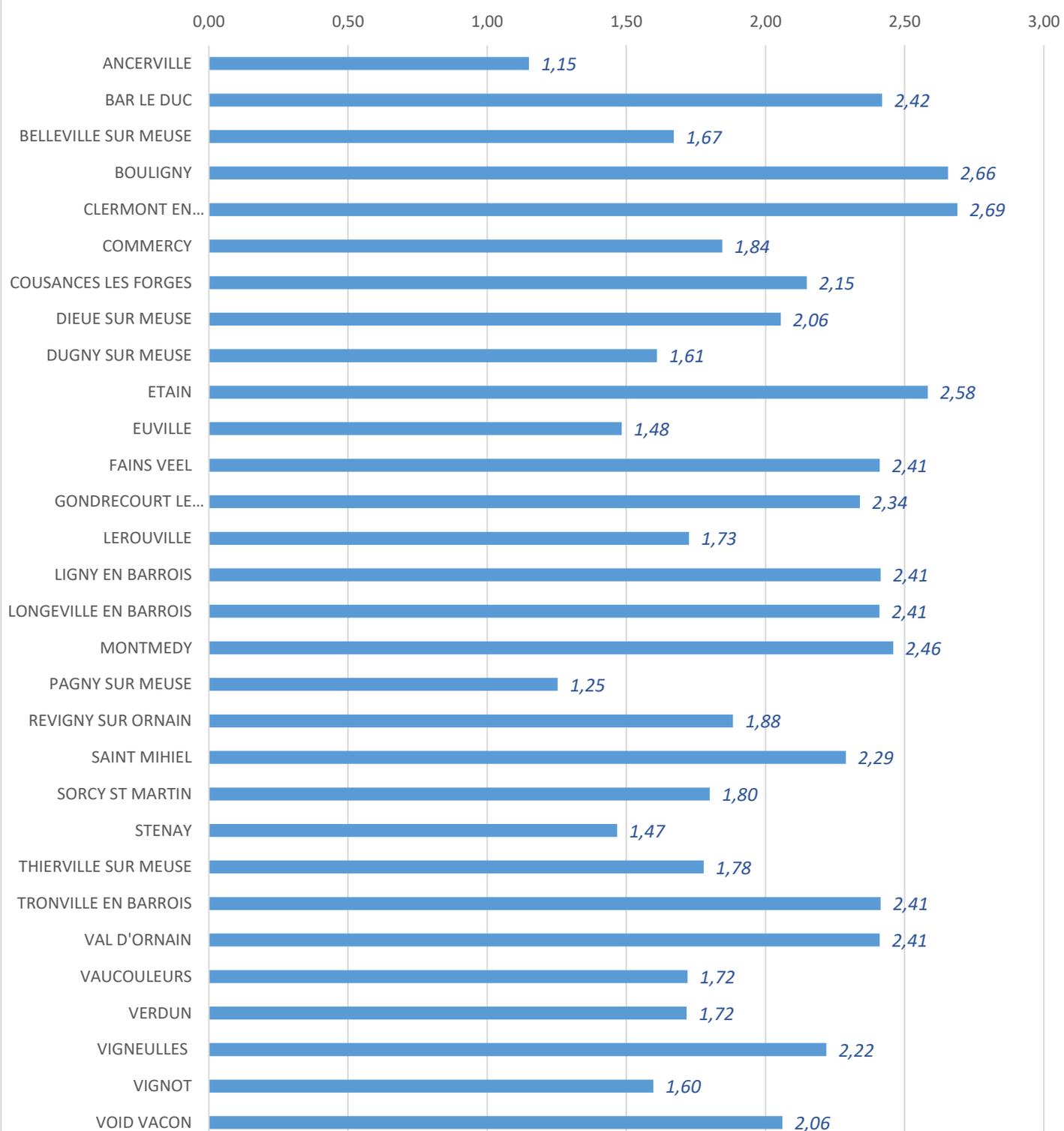
Remarques :

- Plusieurs collectivités ne facturent pas directement aux usagers la redevance de prélèvement des Agences de l'Eau
- 5 collectivités ont décidé de ne pas assujettir leur SPE à la TVA

Nombres arrondis à 2 chiffres après la virgule

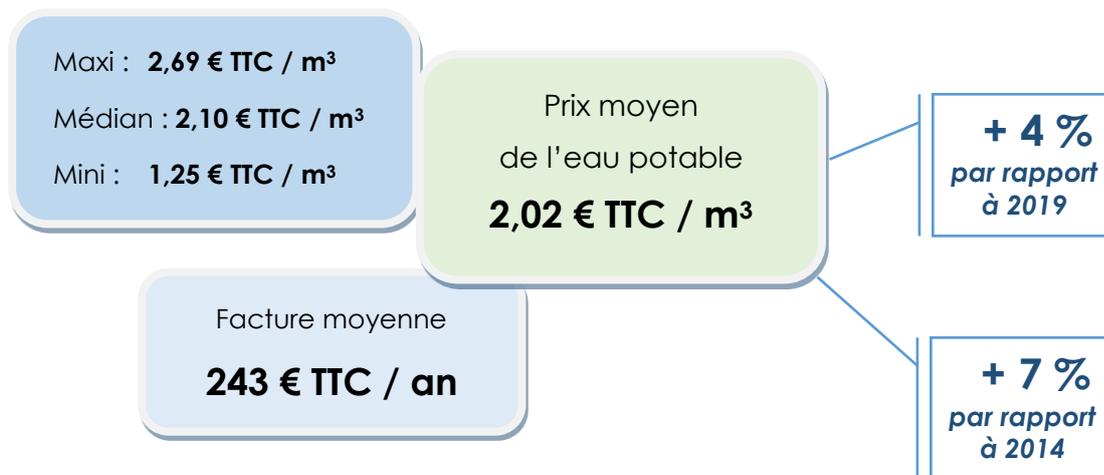
Le graphique suivant présente la répartition des **prix TTC au m³** de l'eau potable des communes enquêtées.

Prix € TTC du m³ d'eau potable par collectivité



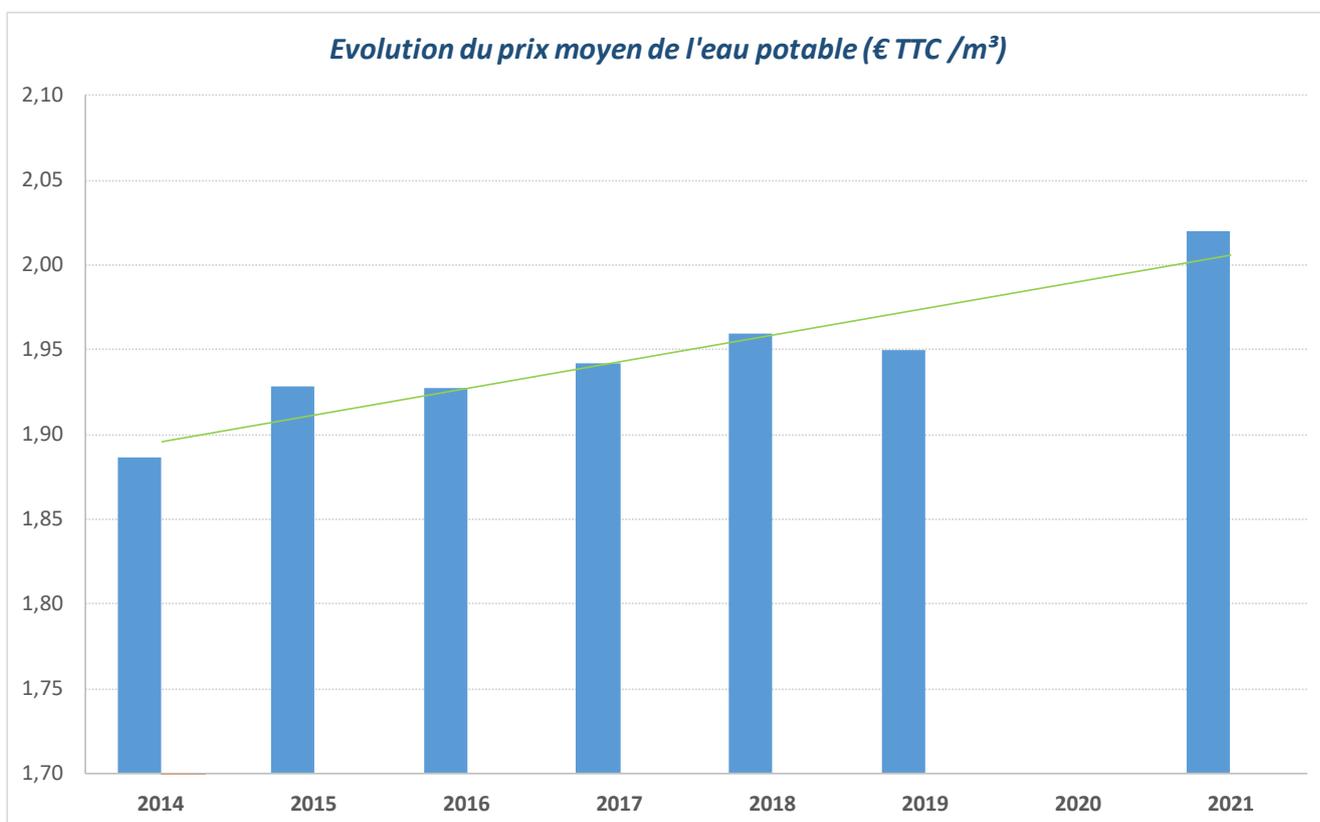
2.2. Prix moyen de l'eau potable

Les caractéristiques du prix moyen de l'eau potable au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :



Evolution du prix moyen de l'eau potable

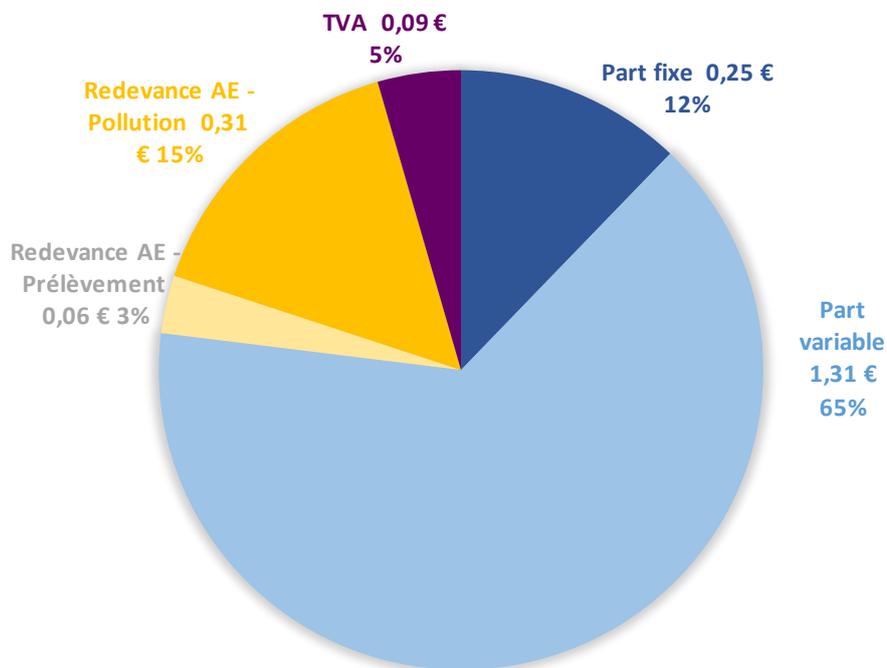
2019	1,95 € TTC par m³ (soit 234 € TTC/an)
2018	1,96 € TTC par m³ (soit 235 € TTC/an)
2017	1,94 € TTC par m³ (soit 233 € TTC/an)
2016	1,93 € TTC par m³ (soit 231 € TTC/an)
2015	1,93 € TTC par m³ (soit 231 € TTC/an)
2014	1,89 € TTC par m³ (soit 226 € TTC/an)



2.3. Décomposition du prix de l'eau potable

Le diagramme suivant présente la décomposition du prix moyen de l'eau potable au 1^{er} janvier 2021.

Décomposition du prix moyen de l'eau potable (au m³)



Le prix moyen de l'eau potable est décomposé comme suit :

- **77 %** pour les collectivités gestionnaires du service (*affermage éventuel inclus*), soit **1,55 € / m³**
- **19 %** pour les redevances de l'Agence de l'Eau, soit **0,37 € / m³**
- **4 %** pour la TVA, soit **0,09 €**.

+ 0,05 € / m³
par rapport à
2019

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. Prix de l'assainissement détaillé par commune

Le tableau suivant présente le prix de l'assainissement des communes enquêtées au 1^{er} janvier 2021.

Prix de l'assainissement collectif facturés aux usagers au 1er janvier 2021

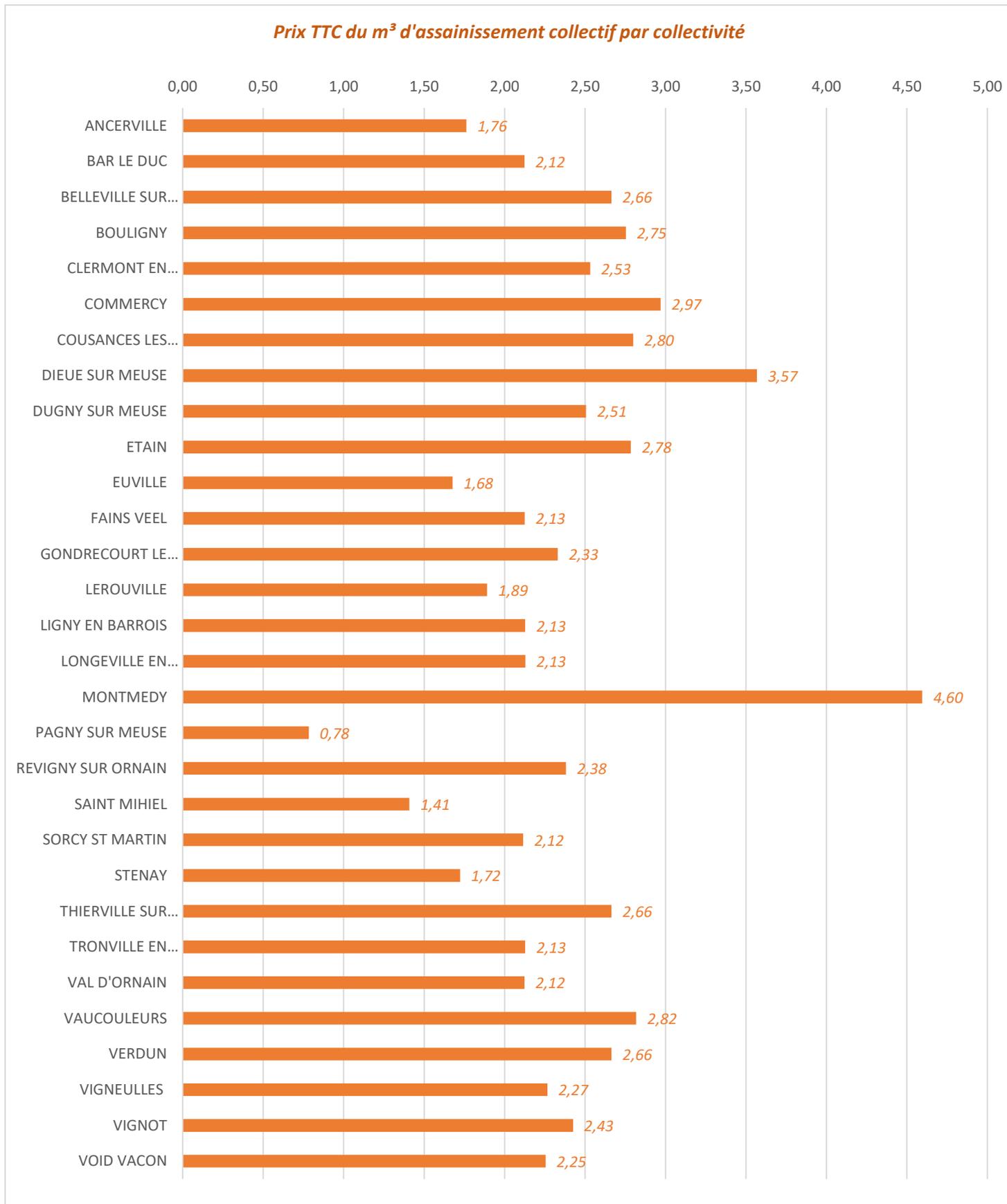
Communes	Redevance Assainissement Collectif (en €)						
	Part fixe annuelle (HT / an)	Part variable (HT / m ³)	Prix au m ³ HT - HR	Redevance AE Modernisation (HT/m ³)	TVA (10%) + Taxe VNF	Prix au m ³ TTC	Prix 120 m ³ TTC
ANCERVILLE	16,50	1,28	1,42	0,19	0,16	1,76	212
BAR LE DUC	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,12	255
BELLEVILLE SUR MEUSE	0,00	2,17	2,17	0,23	0,26	2,66	320
BOULIGNY	36,00	1,97	2,27	0,23	0,25	2,75	330
CLERMONT EN ARGONNE	50,00	1,70	2,12	0,19	0,23	2,53	304
COMMERCY	0,00	2,47	2,47	0,23	0,27	2,97	356
COUSANCES LES FORGES	60,00	1,86	2,36	0,19	0,25	2,80	336
DIEUE SUR MEUSE	15,92	2,88	3,01	0,23	0,32	3,57	428
DUGNY SUR MEUSE	0,00	2,03	2,03	0,23	0,24	2,51	301
ETAIN	27,00	2,07	2,30	0,23	0,25	2,78	334
EUVILLE	46,00	1,06	1,44	0,23	0,00	1,68	201
FAINS VEEL	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,13	255
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	28,00	1,70	1,93	0,19	0,21	2,33	280
LEROUVILLE	40,40	1,15	1,49	0,23	0,17	1,89	227
LIGNY EN BARROIS	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,13	255
LONGEVILLE EN BARROIS	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,13	256
MONTMEDY	33,86	4,08	4,36	0,23	0,00	4,60	551
PAGNY SUR MEUSE	0,00	0,55	0,55	0,23	0,00	0,78	94
REVIGNY SUR ORNAIN	39,00	1,66	1,98	0,19	0,22	2,38	286
SAINT MIHIEL	17,50	0,90	1,05	0,23	0,13	1,41	169
SORCY ST MARTIN	0,00	1,69	1,69	0,23	0,19	2,12	254
STENAY	16,00	1,20	1,33	0,23	0,16	1,72	207
THIERVILLE SUR MEUSE	0,00	2,17	2,17	0,23	0,26	2,66	320
TRONVILLE EN BARROIS	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,13	255
VAL D'ORNAIN	18,00	1,60	1,75	0,19	0,19	2,12	255
VAUCOULEURS	10,00	2,25	2,33	0,23	0,26	2,82	338
VERDUN	0,00	2,17	2,17	0,23	0,26	2,66	320
VIGNEULLES	50,00	1,41	1,83	0,23	0,21	2,27	272
VIGNOT	16,56	1,83	1,97	0,23	0,22	2,43	291
VOID VACON	50,00	1,40	1,82	0,23	0,20	2,25	271
Valeur moyenne	22,02	1,77	1,96	0,22	0,20	2,37	284

Remarques :

- La commune de Gondrecourt-le-Château dispose d'un service public d'assainissement collectif
- 3 collectivités ont décidé de ne pas assujettir leur SPAC à la TVA

Nombres arrondis à 2 chiffres après la virgule

Le graphique suivant présente la répartition des **prix TTC au m³** de l'assainissement collectif des communes enquêtées.



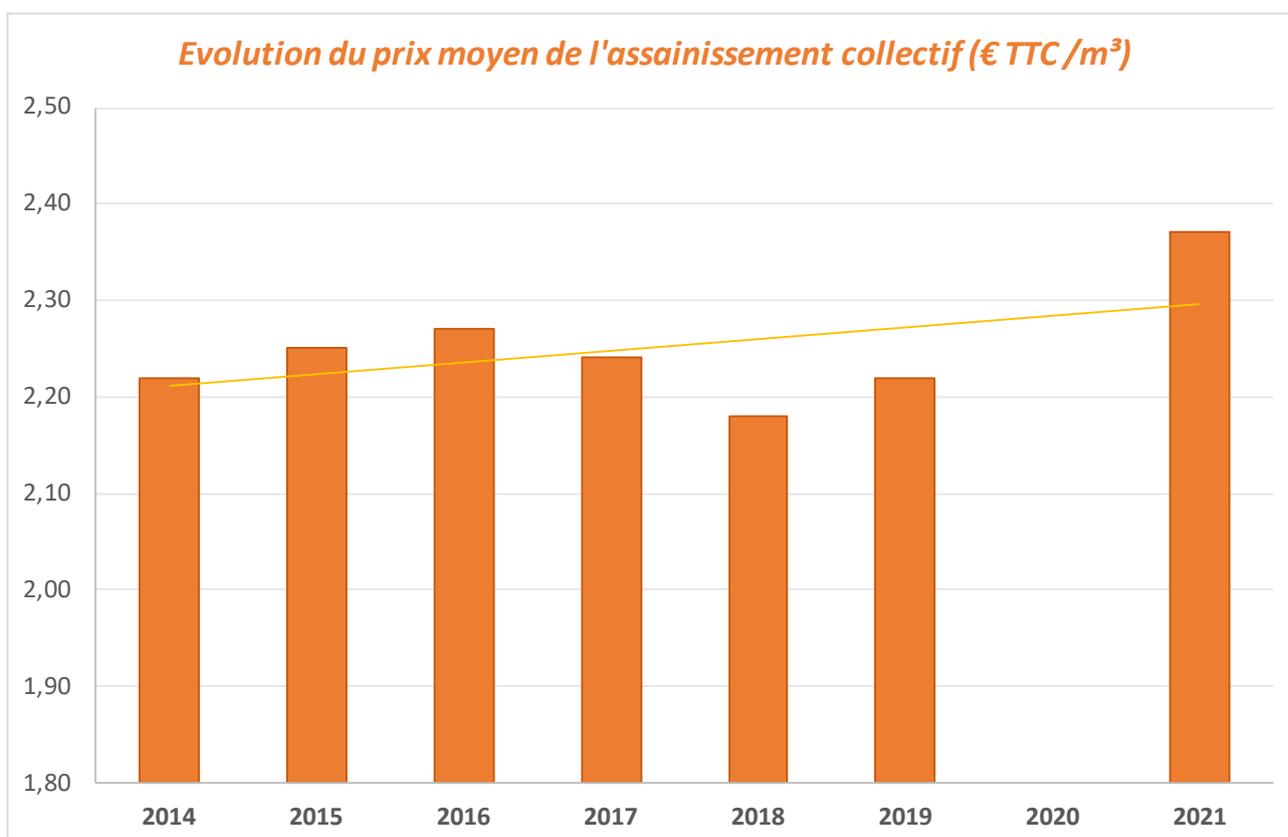
3.2. Prix moyen de l'assainissement collectif

Les caractéristiques du prix moyen de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :



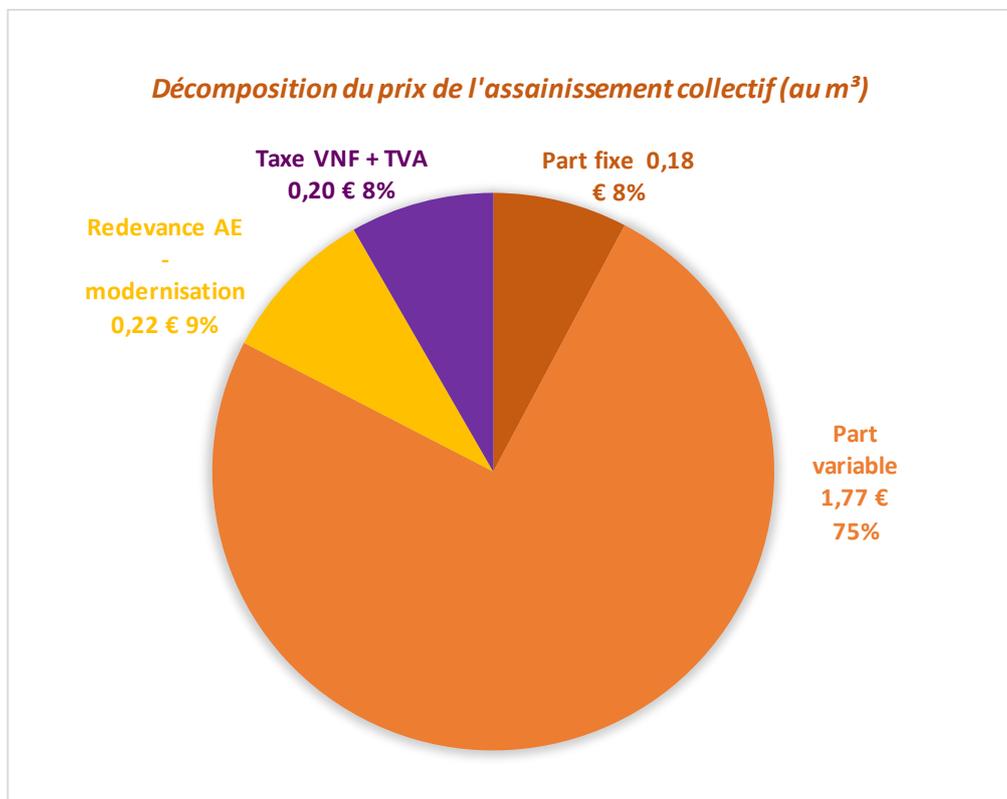
Evolution du prix moyen de l'assainissement collectif

2019	2,22 € TTC par m³ (soit 267 € TTC/an)
2018	2,18 € TTC par m³ (soit 262 € TTC/an)
2017	2,24 € TTC par m³ (soit 268 € TTC/an)
2016	2,27 € TTC par m³ (soit 272 € TTC/an)
2015	2,25 € TTC par m³ (soit 269 € TTC/an)
2014	2,22 € TTC par m³ (soit 266 € TTC/an)



3.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif

Le diagramme suivant présente la décomposition du prix moyen de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021.



Le prix moyen de l'assainissement collectif est décomposé comme suit :

- **83%** pour les collectivités gestionnaires du service (*affermage éventuel inclus*), soit **1,96 € / m³**
- **9%** pour les redevances de l'Agence de l'Eau, soit **0,22 € / m³**
- **8%** pour la TVA (*dont taxe VNF*), soit **0,20 € / m³**

+ 0,16 € / m³
*par rapport à
2019*

4. PRIX TOTAL DE L'EAU (EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF)

4.1. Prix de l'eau détaillé par commune

Le tableau suivant présente le prix de l'eau des communes enquêtées au 1^{er} janvier 2021.

Prix de l'eau (eau potable + assainissement collectif) facturés aux usagers au 1er janvier 2021

Communes	Redevance Eau Potable (€ TTC/m ³)	Redevance Assainissement collectif (€ TTC/m ³)	Prix total de l'eau (€ TTC/m ³)	Prix total de l'eau (€ TTC pour 120 m ³)
ANCERVILLE	1,15	1,76	2,91	350
BAR LE DUC	2,42	2,12	4,54	545
BELLEVILLE SUR MEUSE	1,67	2,66	4,33	520
BOULIGNY	2,66	2,75	5,41	649
CLERMONTEN ARGONNE	2,69	2,53	5,22	627
COMMERCY	1,84	2,97	4,81	578
COUSANCES LES FORGES	2,15	2,80	4,95	594
DIEUE SUR MEUSE	2,06	3,57	5,62	675
DUGNY SUR MEUSE	1,61	2,51	4,12	494
ETAIN	2,58	2,78	5,37	644
EUVILLE	1,48	1,68	3,16	379
FAINS VEEL	2,41	2,13	4,54	544
GONDRECOURT LE CHÂTEAU	2,34	2,33	4,67	560
LEROUVILLE	1,73	1,89	3,62	434
LIGNY EN BARROIS	2,41	2,13	4,54	545
LONGEVILLE EN BARROIS	2,41	2,13	4,54	545
MONTMEDY	2,46	4,60	7,05	846
PAGNY SUR MEUSE	1,25	0,78	2,04	244
REVIGNY SUR ORNAIN	1,88	2,38	4,26	512
SAINT MIHIEL	2,29	1,41	3,70	444
SORCY ST MARTIN	1,80	2,12	3,92	470
STENAY	1,47	1,72	3,19	383
THIERVILLE SUR MEUSE	1,78	2,66	4,44	533
TRONVILLE EN BARROIS	2,41	2,13	4,54	545
VAL D'ORNAIN	2,41	2,12	4,53	544
VAUCOULEURS	1,72	2,82	4,54	545
VERDUN	1,72	2,66	4,38	526
VIGNEULLES	2,22	2,27	4,48	538
VIGNOT	1,60	2,43	4,02	483
VOID VACON	2,06	2,25	4,32	518
Valeur moyenne	2,02	2,37	4,39	527

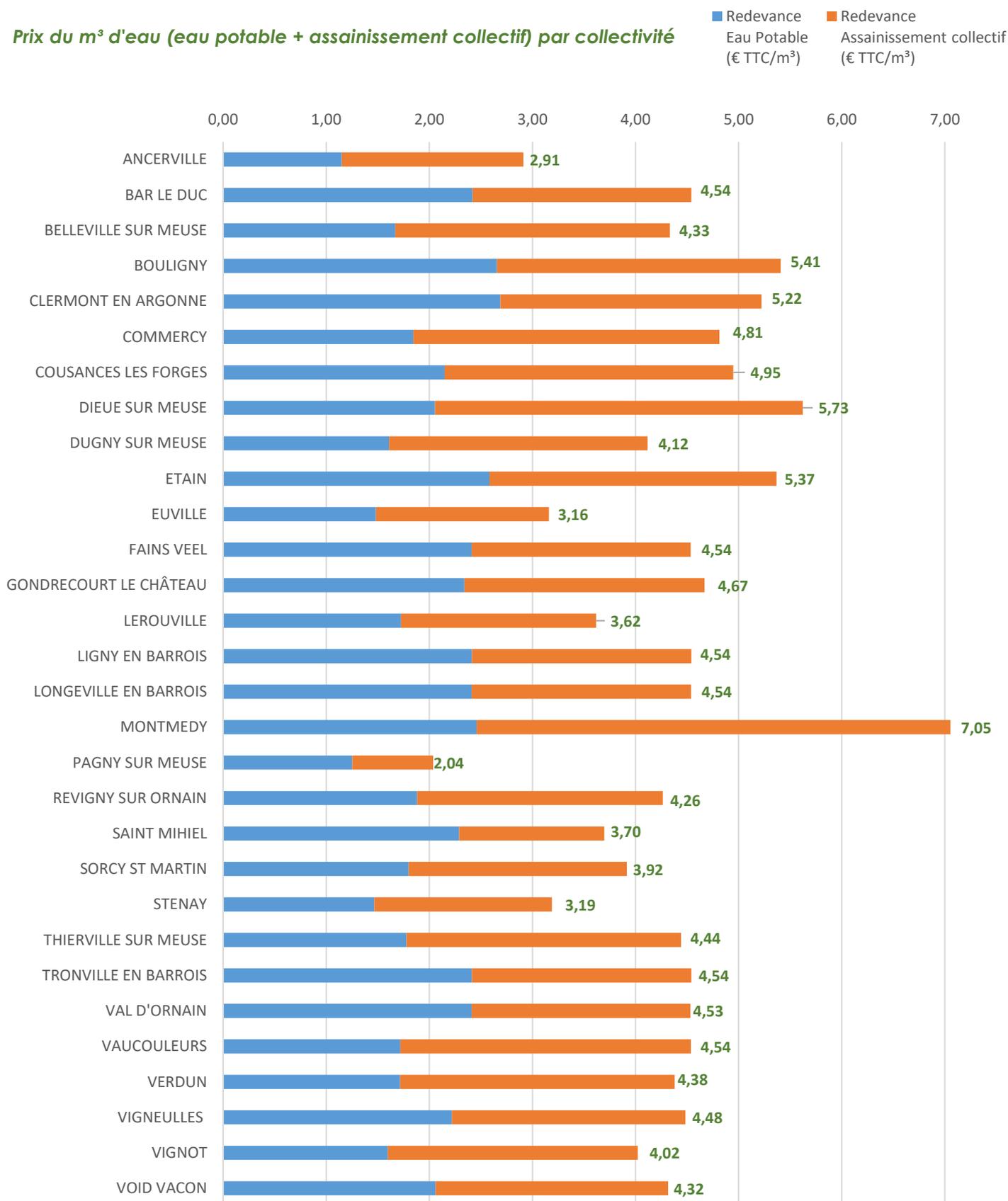
Remarque :

Les communes de Belleville-s/M, Dugny-s/M, Thierville-s/M et Verdun versent une taxe VNF de 0,0147 € /m³

Nombres arrondis à 2 chiffres après la virgule

Le graphique suivant présente la répartition des **prix TTC au m³** de l'eau (eau potable et assainissement collectif) des communes enquêtées.

Prix du m³ d'eau (eau potable + assainissement collectif) par collectivité



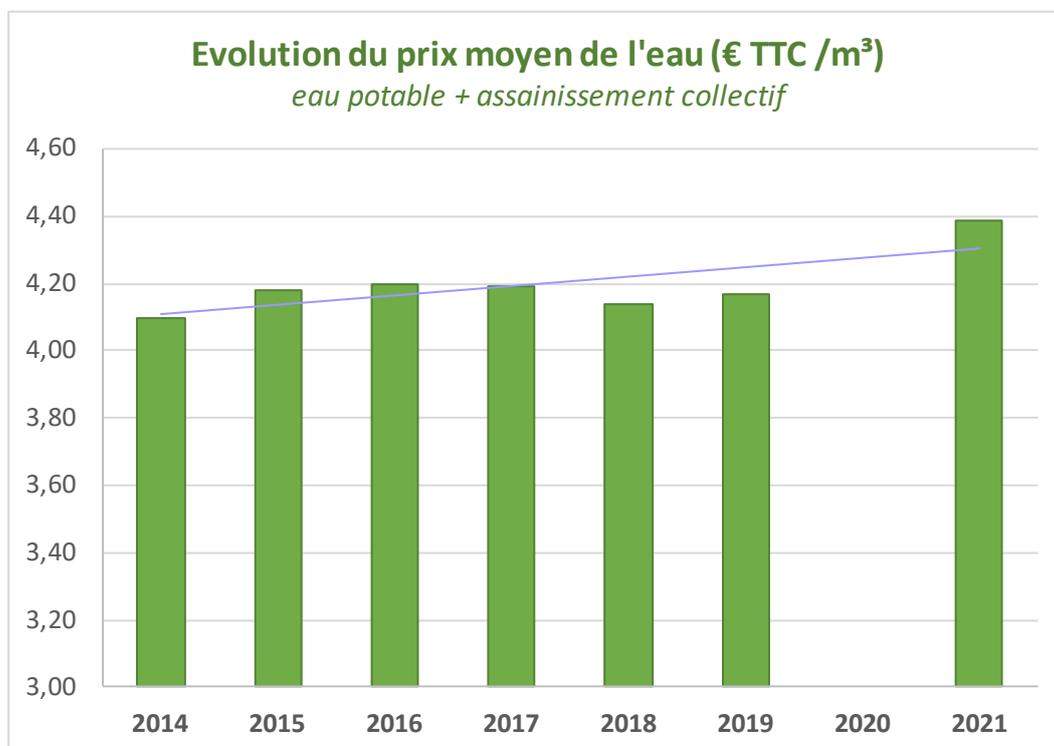
4.2. Prix moyen de l'eau

Les caractéristiques du prix moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :



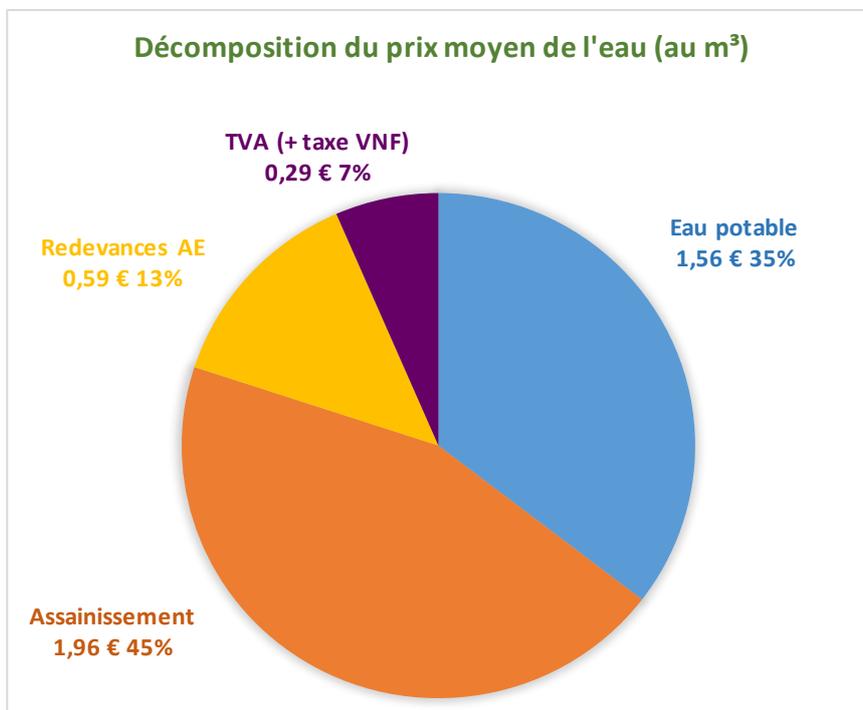
Evolution du prix moyen de l'eau

2019	4,17 € TTC par m³ (soit 500 € TTC/an)
2018	4,14 € TTC par m³ (soit 497 € TTC/an)
2017	4,19 € TTC par m³ (soit 502 € TTC/an)
2016	4,20 € TTC par m³ (soit 503 € TTC/an)
2015	4,18 € TTC par m³ (soit 501 € TTC/an)
2014	4,10 € TTC par m³ (soit 491 € TTC/an)



4.3. Décomposition du prix de l'eau

Le diagramme suivant présente la décomposition du prix moyen de l'eau au 1^{er} janvier 2021 :



Le prix moyen de l'eau est décomposé comme suit :

- **80%** pour les collectivités gestionnaires du service (*affermage éventuel inclus*), soit **3,51 € / m³**
- **13%** pour les redevances de l'Agence de l'Eau, soit **0,59 € / m³**
- **7%** pour la TVA (*dont taxe VNF*), soit **0,29 € / m³**

+ 6 %
par rapport
à 2019

5. COMPARAISON AVEC LES DONNEES NATIONALES

5.1. Provenance des données nationales et représentativité

Les données nationales sont issues des publications de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (www.eaufrance.fr).

Les rapports nationaux étant publiés avec un décalage dans le temps, les données ne peuvent donc être comparées pour l'année en cours.

Il est également à préciser que les publications de l'Observatoire de l'eau prennent en compte les données des services publication d'eau et d'assainissement ayant réalisé leur déclaration sur le Système d'information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA).

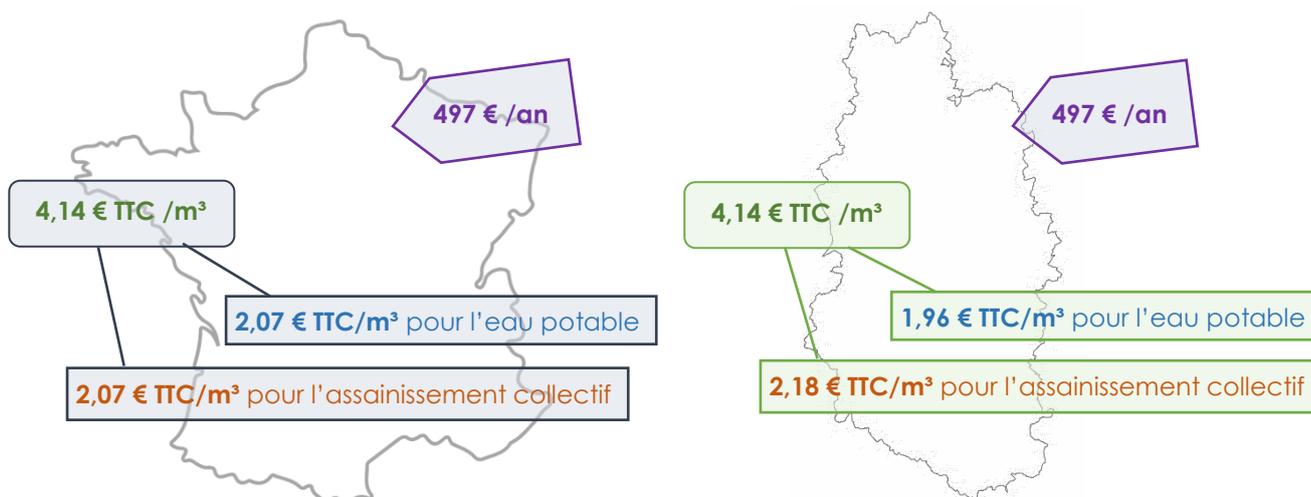
La dernière publication date d'avril 2021 et concerne le **10^{ème} rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement de l'OFB** et porte sur l'année 2018.

Représentativité de l'échantillon du 10^{ème} rapport « Eaufrance » (données 2018)

Services publics	Pourcentage de services ayant renseigné les données	Représentativité de l'échantillon (en population desservie)
Eau potable	58 % (sur 12 098 services d'eau potable)	81%
Assainissement collectif	47 % (sur 14 356 services d'assainissement collectif)	77 %

5.2. Prix de l'eau en France et en Meuse

Les caractéristiques du prix de l'eau en France et en Meuse **en 2018** sont les suivantes :



Remarque :

Le rapport national indique un prix de l'eau moyen en Meuse, pour l'année 2018 de 4,35 € TTC (2,12 € pour l'eau potable et 2,23 € pour l'assainissement collectif). Cette différence avec le prix indiqué dans l'enquête du Département de la Meuse est liée aux données du rapport national qui sont issues des déclarations réalisées par les services d'eau et d'assainissement sur le site Eaufrance. Ces derniers étant peu nombreux à réaliser cette déclaration (obligation pour les services supérieurs à 3 500 habitants).

CONCLUSION

Au regard de l'échantillon sélectionné, le prix moyen de l'eau (*eau potable et assainissement collectif*) en Meuse au 1^{er} janvier 2021 est de **4,39 € TTC par m³**, soit une facture moyenne par ménage d'environ **527 € TTC par an**.

Ce prix est décomposé comme suit :

- **80 %** pour les collectivités gestionnaires du service (*part du délégataire éventuel incluse*), soit **3,51 € / m³**
- **20 %** pour les redevances des Agences de l'Eau et les taxes, soit **0,88 € / m³**

Au regard des dernières données nationales disponibles (*www.eaufrance.fr*), il ressort de cette étude que le **prix moyen en Meuse est identique au prix moyen national** (4,14 € TTC par m³ pour l'année 2018).

Les données nationales sont toutefois anciennes (5 ans) et ne permettent **pas de comparaison pour l'année en cours**.

Le prix moyen de l'eau en Meuse a **augmenté de 5 % entre 2019 et 2021**, soit un niveau largement plus élevé que la hausse des prix à la consommation qui a atteint + 1,1 % en 2019 et +0,5 % en 2020 (données INSEE).

Cette progression du prix de l'eau concerne la redevance de l'eau potable (+4%) mais surtout celle de l'assainissement collectif (+ 7%).

Ces augmentations peuvent s'expliquer par les investissements réalisés par les collectivités, notamment en matière d'assainissement, ainsi que les plans de relance des Agences de l'eau depuis 2020 qui ont permis d'inciter les investissements. Mais également par l'évolution des services d'eau et la tendance au regroupement intercommunal (prise de compétences « eau potable » et « assainissement » de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun au 01/01/2020 notamment).

A noter le prix de l'assainissement sur la commune de Montmédy qui augmente de 50 % entre 2019 et 2021.

Il existe toutefois de **fortes disparités de prix** entre les collectivités enquêtées avec un **facteur de 3,4 entre les prix minimum et maximum** constatés. Les écarts se sont fortement accentués (facteur 2,7 en 2019), du fait d'une forte augmentation du tarif de l'assainissement à Gondrecourt-le-Château et Montmédy notamment.

Outre les facteurs géographiques et techniques (*voir § 1.3*), ces différences s'expliquent par le fait que certaines collectivités prennent en charge **tout ou partie des dépenses des services des eaux par leur budget général**. Ces apports du budget général biaisent évidemment les comparaisons directes entre collectivités.

Cette enquête permet néanmoins de disposer d'**un état des lieux représentatif** des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif pratiquées sur le département.

Elle a vocation à servir de **référence aux collectivités** dans leurs réflexions en vue du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement collectif » aux EPCI à fiscalité propre au plus tard au 1^{er} janvier 2026.

Le Département actualisera chaque année cette enquête jusqu'au transfert effectif des compétences « eau potable » et « assainissement collectif ».

ABBREVIATIONS et GLOSSAIRE

AE : Agence de l'Eau

AMF : Association des maires de France

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

DGF : Dotation globale de fonctionnement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunal

FP2E : Fédération professionnelle des entreprises de l'eau

HT - HR : Hors taxes – Hors redevances AE

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

NOTRe : (*Loi portant*) Nouvelle organisation territorial de la République

ONEMA : Office national des Eaux et des Milieux Aquatiques

RM : Rhin-Meuse

RPQS : Rapport sur le prix et la qualité des services

SIA : Syndicat intercommunal d'assainissement

SIE : Syndicat intercommunal d'eau potable

SIVOM : Syndicat intercommunal à vocation multiple

SIVU : Syndicat intercommunal à vocation unique

SN : Seine-Normandie

SPEA : Service public d'eau et d'assainissement

TTC : Toutes taxes comprises

TVA : Taux sur la valeur ajoutée

VNF : Voies navigables de France

Population DGF : population constituée par la population totale (*population municipale + population comptée à part*) au sens INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

Valeur moyenne : Indicateur le plus simple pour résumer l'information fournie par un ensemble de données statistiques : elle est égale à la somme de ces données divisée par leur nombre. Les prix de l'eau moyens calculés dans cette enquête **ne sont pas pondérés par la population des collectivités**.

Valeur médiane : valeur *m* qui permet de couper un ensemble des valeurs en deux parties égales : mettant d'un côté une moitié des valeurs, qui sont toutes inférieures ou égales à *m* et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs, qui sont toutes supérieures ou égales à *m* (*s'il y a un nombre impair de valeurs, la valeur centrale sera mise des deux côtés*).